



Politique d'annulation de la LCC (2021-2022)



Comme discuté au préalable, Water Polo Canada continuera de surveiller avec attention les situations entourant chaque événement se déroulant dans les villes hôtes de la LCN, c'est-à-dire, la fermeture d'établissement, le changement des règles de fonctionnement de l'établissement, les restrictions touchant les voyages, la modification des règles sanitaires publiques ou autres circonstances imprévues. Si la situation l'exige, et selon l'application du principe "d'obligation de diligence" envers les participants, WPC est prêt à prendre des décisions qui pourraient avoir un impact sur un ou plusieurs événements de la LCN au programme en décembre et dans la nouvelle année.

La date de début des championnats ouverts approchant rapidement et WPC désire clarifier la politique d'annulation de ces événements. Ainsi, si les événements sont annulés, WPC remboursera pleinement les frais d'inscription. Veuillez noter que WPC ne remboursera pas les autres dépenses reliées à l'annulation des événements tels que, par exemple, mais non exclusivement, celles associées aux voyages en avion, locations d'automobile et réservations d'hôtel. Pour éviter toute confusion pour les clubs en regard à la tenue ou non des événements, WPC a fixé une date limite pour décider s'ils auront lieu ou non. Cette date limite sera le 28 octobre 2021. WPC demande aux clubs de s'astreindre à ne pas faire de réservations de vols, d'hôtels et de location d'automobiles qu'après la date limite à moins que ces réservations leur soient remboursables.